



2310.1

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA  
DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBLICA

Kenntnis genommen:

Pris connaissance:

29. April 1992

dodis.ch/60731

M4

357

Berne, le 27 avril 1992

### Note au Conseil fédéral

#### **Ma visite en Pologne (22 - 24 avril 1992)**

Mon voyage avait pour but d'intensifier les relations économiques bilatérales et d'améliorer le cadre pour le développement de la coopération entre entreprises suisses et polonaises, qu'il s'agisse de commerce ou d'investissements. C'est pourquoi j'ai dirigé une délégation mixte comprenant notamment l'Ambassadeur Arioli, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux et une vingtaine de personnalités occupant des positions dirigeantes dans les principaux secteurs de l'économie dont M. Thomas Gasser, Président du VSM.

Mes interlocuteurs ont été le Ministre des relations économiques internationales Adam Glapinski, le Ministre et Chef du bureau central de la planification et architecte de la politique économique polonaise du gouvernement Olszewski, Jerzy Eysymontt, le Ministre des finances Andrzej Olechowski, le Vice-Ministre de la privatisation Jerzy Strzelecki, le Ministre pour l'industrie et le commerce Andrzej Lipko et le Sous-Secrétaire d'Etat pour l'intégration européenne et la coordination de l'assistance Jacek Saryusz-Wolski. J'ai, d'autre part, rendu des visites de courtoisie au Premier Ministre Jan Olszewski et au Ministre des affaires étrangères Krzysztof Skubiszewski. Enfin, plusieurs possibilités de contact entre hommes d'affaires suisses et polonais ont été offertes, notamment dans le cadre de la Chambre de commerce et d'industrie Suisse-Pologne.

Tous ces contacts m'ont permis de constater la compétence remarquable des personnes au pouvoir. Le problème principal réside dans l'extrême fragmentation politique du pays qui, selon le Premier-Ministre Olszewski, correspond au caractère individualiste du polonais. Si ce caractère a justement permis au pays de survivre au système communiste, il rend la tâche d'autant plus compliquée pour mener une politique cohérente dans un système démocratique, m'a expliqué M. Olszewski. Aux problèmes politiques s'ajoutent ceux d'ordre économique, puisque la Pologne souffre d'une forte récession.

C'est donc dans une atmosphère marquée par ces multiples difficultés que mes entretiens se sont déroulés. Je n'ai pas manqué de relever l'effort considérable accompli par la Pologne en matière de transition vers la démocratie et l'économie de marché. J'ai fait part de la volonté de la Suisse de poursuivre son soutien au processus de réformes, que ce soit bilatéralement ou multilatéralement. De leur côté, mes interlocuteurs polonais ont assuré à maintes reprises que la crise politique actuelle n'allait en rien modifier les principes de base de la réforme. L'objectif d'une adhésion aussi rapide que possible de la Pologne à la CE exprimé avec insistance par Varsovie en est sans doute un garant; mais l'omniprésence de Bruxelles et la référence constante aux institutions et réglementations de la CE ont également apporté la

**Dodis**

démonstration du poids très relatif que représentent les pays de l'AELE en Europe centrale et orientale.

Les problèmes liés aux négociations en cours de l'accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et la Pologne ont constitué un thème majeur de discussion, notamment lors de mes entretiens avec le Ministre des relations économiques internationales Adam Glapinsky. J'ai relevé l'importance d'une conclusion rapide d'un tel accord pour l'intensification des relations et le développement réciproque des échanges entre les deux pays et plus particulièrement des exportations de produits industriels polonais vers la Suisse. Les milieux économiques suisses n'ont de leur côté pas manqué d'insister sur le fait que la discrimination existant actuellement pour les produits suisses vis-à-vis des produits communautaires résultant de l'entrée en vigueur au 1er mars dernier de la partie commerciale de l'accord d'association entre la Pologne et la CE, constituait un élément particulièrement négatif pour le climat d'investissement. La partie polonaise a justifié ses exigences élevées et son attitude jusqu'ici intransigeante pour ce qui est des concessions dans le domaine agricole par l'importance économique mais aussi politique de la paysannerie en Pologne; certains signes d'une plus grande flexibilité du côté polonais ont pu être décelés vers la fin de la visite, ce qui reste pourtant encore à confirmer.

Les hommes d'affaires suisses ont pu, tout au long des entretiens, aborder les problèmes auxquels ils ont à faire face dans leurs activités avec et en Pologne. D'une manière générale, l'industrie suisse est satisfaite du développement de ses ventes sur le marché polonais. Par contre, les conditions-cadre dans le pays même doivent encore être sensiblement améliorées pour attirer les investissements étrangers. La partie polonaise s'est montrée consciente des problèmes existants et elle a exprimé sa volonté de remédier dans toute la mesure du possible à cette situation. Les discussions en cours au sein du gouvernement en vue d'une restructuration des différents ministères visent justement à améliorer la cohérence des politiques poursuivies. En fin de compte, les milieux d'affaires suisses se sont malgré tout montrés optimistes pour ce qui est des perspectives à moyen et à long terme, vu le potentiel en ressources humaines et naturelles existant en Pologne.

Enfin, ma visite a fourni l'occasion de faire le point de la situation sur l'assistance fournie jusqu'ici par la Suisse à la Pologne dans le cadre du premier crédit de programme. Le bilan qui en a été fait est très positif et l'excellente collaboration mise en place entre les deux pays a été relevée de part et d'autre. De très bonnes bases existent pour une poursuite de la coopération. J'ai annoncé la décision de principe du gouvernement suisse pour une nouvelle enveloppe financière, mais j'en ai remis sa formalisation à plus tard, compte tenu de l'attitude peu flexible adoptée par la partie polonaise dans les négociations de l'accord de libre-échange.



Jean-Pascal Delamuraz